



2022

2026

COG

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION

Camieg

Caisse d'Assurance Maladie
des Industries Électriques et Gazières



La Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières (Camieg) assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie-maternité des Industries Electriques et Gazières (IEG), sous la tutelle de l'État.

Sa compétence est nationale, elle protège les agents sous statut des IEG, qu'ils soient en activité ou inactifs, ainsi que leurs ayants-droit.

Au niveau national, au siège de l'organisme, situé à Montreuil, les services de la caisse assurent notamment l'accueil téléphonique des assurés, l'affiliation des bénéficiaires, la mise à jour de leur dossier administratif et la mise en œuvre des programmes de prévention.

Au niveau local, un réseau de 12 antennes régionales prend en charge l'accueil des bénéficiaires dont l'accueil physique, la réponse aux courriels, l'animation d'actions de promotion de la santé et la représentation locale de la caisse.

La Camieg assure, pour le compte du régime général, l'affiliation et la gestion des droits des assurés. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam) des Hauts-de-Seine, désignée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam), assure, quant à elle, le remboursement des frais de santé pour la part du régime général et la part complémentaire.

En 2019, la Camieg a repris en charge les appels téléphoniques et les courriels liés aux frais de santé qui étaient gérés jusqu'alors par son partenaire, la Cpam des Hauts-de-Seine.

Sur cette nouvelle période, et dans un contexte de crise sanitaire sans précédent qui rappelle le sens de sa mission de service public, l'ambition de la caisse est de consolider sa qualité de service, de développer son offre de service et son rayonnement au sein des IEG et de la Sécurité sociale, tout en maintenant un haut niveau de qualité de vie au travail pour ses salariés.

Pour y parvenir, la COG est construite autour de trois axes, portant sur les notions de service, d'innovation et d'efficience.

D'abord, la Camieg agit pour offrir un service adapté et moderne aux assurés des Industries Électriques et Gazières.

Ensuite, l'innovation est positionnée comme le moteur de la transformation de l'organisme pour l'aider à s'adapter à un contexte en forte évolution. L'innovation doit répondre aux attentes tant des assurés que des partenaires et des collaborateurs.

Enfin, le pilotage de la Camieg est renforcé afin de le rendre encore plus orienté vers l'efficience.



AGIR POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE ET MODERNE AUPRÈS DES ASSURÉS 7

- Fiche thématique 1** 8
Faire de la prévention un marqueur de notre offre de service
- Fiche thématique 2** 12
Faciliter l'accès aux droits et aux soins
- Fiche thématique 3** 16
Maintenir un socle de services de haute qualité



FAIRE DE L'INNOVATION LE MOTEUR DE LA TRANSFORMATION 21

- Fiche thématique 4** 22
Moderniser la relation « assuré » par la poursuite de la digitalisation de l'offre de service sur le territoire
- Fiche thématique 5** 26
Renforcer les synergies avec les employeurs pour améliorer le service rendu aux assurés
- Fiche thématique 6** 28
Déployer l'innovation en interne
- Fiche thématique 7** 32
Afficher les valeurs d'entreprise responsable et citoyenne et faire de la RSE un levier d'innovation et d'accompagnement des salariés



RENFORCER LE PILOTAGE VERS L'EFFICIENCE 37

- Fiche thématique 8** 38
Poursuivre la sécurisation de nos activités
- Fiche thématique 9** 44
Rénover les outils de pilotage pour conforter notre rôle d'expert
- Fiche thématique 10** 49
Développer les partenariats au sein de l'institution Sécurité sociale

ANNEXES 53

- Détail des indicateurs 54
- Règles budgétaires 62
- FNGA pluriannuel de 2022 à 2026 70
- FNGR pluriannuel de 2022 à 2026 72
- Tableau d'évolution des effectifs de 2022 à 2026 73
- Règles de suivi, d'évaluation et de révision de la COG 74



AXE 1

AGIR POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE ET MODERNE AUPRÈS DES ASSURÉS

La Camieg a mis au centre de ses précédentes COG la satisfaction des assurés et prouvé son attachement aux valeurs d'innovation, de service, de solidarité, et d'anticipation.

Elle a développé une offre de prévention homogène et efficiente sur tout le territoire et a instauré un comité d'experts scientifiques pour la conseiller.

Pour faciliter l'accès aux droits et aux soins, elle a placé l'assuré au centre de ses préoccupations en personnalisant le service offert, notamment en développant des parcours attentionnés.

Afin de simplifier et de fluidifier la relation avec les assurés, elle a poursuivi la dématérialisation de son offre de service en développant des téléservices et des échanges de données.

Réactive et novatrice, elle a su adapter son offre de services afin de maintenir ses activités et assurer, sans rupture, ses prestations dans le contexte de la crise sanitaire. Elle a notamment mis en place les rendez-vous téléphoniques attentionnés, adapté ses actions de prévention et ses réunions d'information afin de les réaliser en distanciel.

L'enjeu pour la période est de poursuivre la dynamique engagée, d'abord en faisant de la prévention un marqueur de son offre de service, puis en facilitant l'accès aux droits et aux soins, en poursuivant la dématérialisation de son offre de service et en luttant contre la fracture numérique et, enfin, en maintenant un socle de services de haute qualité.



FAIRE DE LA PRÉVENTION UN MARQUEUR DE NOTRE OFFRE DE SERVICE

ENJEUX

Dès sa création, la caisse a été proactive, en proposant sur tout le territoire une offre de prévention qualitative et diversifiée. Elle a œuvré pour l'homogénéiser et pour assurer le développement d'actions de moyen/long terme visant à accompagner le changement de comportement des assurés. Dans le souci d'un service efficient et accessible à tous ses assurés, les équipes de la caisse ont développé et déployé un socle commun d'actions et des méthodes d'évaluation standardisées. Des partenariats nationaux, avec le Service Général de Médecine Conseil et Contrôle (SGMCC) ou avec des employeurs comme Enedis, sont venus renforcer les partenariats locaux existants, notamment avec les Caisses Mutuelles Complémentaires d'Action Sociale (CMCAS).

Aujourd'hui, la Camieg, forte de son réseau d'antennes régionales, porte l'ambition de conforter l'expertise acquise. Dans cette optique, et sur la base des recommandations formulées par son comité d'experts scientifiques, les équipes déclineront le premier Plan Stratégique Pluriannuel de Prévention.

ENGAGEMENT DE LA CAMIEG

La Camieg s'engage à :

- décliner le Plan Stratégique Pluriannuel de Prévention issu des recommandations de son comité d'experts scientifiques,
- expérimenter de nouveaux partenariats, en associant le conseil d'administration à leur élaboration.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Appuyer la Camieg auprès des Caisses Nationales du régime général dans ses demandes :

- auprès de la Cnam, d'aide au ciblage des assurés via un appui d'Echelons Locaux des Services Médicaux (ELSM) pour l'exploitation des données de santé des assurés Camieg,
- auprès de la Cnav pour le suivi des participants Camieg aux actions de prévention menées par les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat).

ENGAGEMENTS INTER BRANCHE / INTER RÉGIME

La Cnam et la Cnav étudieront les demandes de la Camieg visant à améliorer son ciblage d'assurés pour ses actions de prévention et le suivi des participants.



FAIRE DE LA PRÉVENTION UN MARQUEUR DE NOTRE OFFRE DE SERVICE ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances					
				2022	2023	2024	2025	2026	
1 Décliner le plan stratégique pluriannuel de prévention	1.1	répondre aux besoins spécifiques de nos assurés en s'appuyant sur un baromètre de santé et de prévention annuel	mise en place du baromètre annuel	●					
	1.2	rationaliser et optimiser l'offre thématique	établir une hiérarchisation et les moyens de mesure de son déploiement	●					
	1.3	consolider la stratégie de l'offre de prévention en ligne	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure de sa systématisation	●					
	1.4	établir une stratégie de communication pour améliorer la connaissance de l'offre	mesure annuelle de l'impact			●			
	1.5	affiner le suivi de l'activité en termes d'efficience	développement d'indicateurs de scoring						●
	1.6	structurer et développer les actions de prévention à destination des personnes âgées	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure associés		●				
	1.7	bâtir une stratégie de prévention adaptée aux actifs	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure associés	●					
	1.8	bâtir une politique de santé publique en matière d'addictions	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure associés			●			
	1.9	bâtir une stratégie pour aller à la rencontre de la population rurale	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure associés		●				
	1.10	développer une stratégie dédiée aux Outre-mer, notamment pour les enfants	objectivation d'une stratégie et des moyens de mesure associés		●				

FICHE THÉMATIQUE



AXE 1

FAIRE DE LA PRÉVENTION UN MARQUEUR DE NOTRE OFFRE DE SERVICE
ACTIONS À CONDUIRE PAR L'ÉTAT ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
<p>1 Appuyer la Camieg auprès de la Cnam pour bénéficier d'un ciblage plus pertinent</p> <p>2 Appuyer la Camieg auprès de la Cnav pour le suivi des participants Camieg aux actions de prévention menées par les Carsat</p>	1.1	appuyer la Camieg auprès de la Cnam pour bénéficier d'un appui des ELSM	appui effectif d'Echelons Locaux des Services Medicaux (ELSM) pour l'exploitation des données de santé des assurés Camieg	●	●	●	●	●
	2.1	appuyer la Camieg auprès de la Cnav pour un suivi des participants Camieg par les Carsat	reporting fiable et rapide des Carsat concernant les participants Camieg aux actions de prévention qu'elles mènent	●	●	●	●	●

FICHE THÉMATIQUE



AXE 1

FAIRE DE LA PRÉVENTION UN MARQUEUR DE NOTRE OFFRE DE SERVICE
INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
1	taux de satisfaction des participants aux actions de prévention	résultat	90 %	90,5 %	91 %	91,5 %	92 %
2	taux de participants déclarant avoir adopté des recommandations favorables à leur santé	résultat	71 %	72 %	73 %	74 %	75 %

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

ENJEUX

L'accès aux droits et aux soins est l'une des missions majeures de la Camieg. Pour la mener, elle s'appuie sur plusieurs dimensions, notamment ses antennes régionales qui assurent un accueil de proximité en France métropolitaine comme en outre-mer, et poursuit plusieurs axes de développement :

- La promotion de son offre de service dématérialisée et son corolaire la lutte contre la fracture numérique. La progression de 10 points en trois ans du taux d'ouverture de comptes Ameli témoigne des efforts de la Camieg pour encourager la dématérialisation des services. De plus, la Camieg a mis en place un nouveau télé-service « Mon espace complémentaire Camieg » destiné aux assurés bénéficiant de la part complémentaire seule. Parallèlement à cette démarche, il est indispensable d'accompagner les publics qui en ont besoin pour développer leur littératie numérique et ainsi lutter contre la fracture numérique.
- Une approche multicanale, dans le cadre d'une stratégie globale de proximité qui doit faciliter l'accès de l'ensemble des assurés aux services de la Camieg. Les services classiques d'accueil physique, d'accueil téléphonique, de traitement des courriels, se sont vus renforcés par d'autres initiatives comme des réunions d'information permettant d'aller vers les assurés. Des rendez-vous téléphoniques et des actions de prévention en distanciel ont été également mis en place, offrant de nouvelles solutions du fait du contexte sanitaire.
- Des parcours attentionnés
Certains événements de la vie d'un assuré sont porteurs de risques, de fragilisation et générateurs d'une éventuelle insatisfaction. La Camieg a identifié ces moments clés (femme enceinte, nouvel embauché, passage en inactivité, etc.). Elle propose des services permettant de mieux accompagner ses assurés : délivrance d'informations, simplification des démarches, conseils.
- L'analyse des situations de non recours aux soins
Le renoncement aux soins est l'attitude d'un patient qui renonce à des soins de santé dont il aurait pourtant besoin. Les raisons en sont variées : difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable, motifs financiers (c'est-à-dire des revenus trop faibles et une assurance maladie insuffisante pour couvrir les frais). Le 100 % santé mis en place par l'assurance maladie ainsi que l'augmentation des garanties de la part complémentaire ont pallié une partie de ces renoncements aux soins.

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

ENGAGEMENT DE LA CAMIEG

La Camieg s'engage :

- à promouvoir les télé-services
- à lutter contre la fracture numérique : La Camieg établira une cartographie des profils et des canaux de contacts, et identifiera les parcours numériques des plus vulnérables. Cela permettra une communication ciblée adaptée, et le déploiement, au besoin, de services complémentaires pertinents tels que les rendez-vous téléphoniques ou les ateliers numériques.
- à actualiser les parcours attentionnés et les enrichir, notamment en y intégrant des actions de prévention en santé, en lien avec les orientations du Plan Stratégique Pluriannuel de Prévention.
- à accompagner les publics les plus fragiles dans le système de santé, en identifiant les cas résiduels de renoncement aux soins et en mettant en œuvre des actions appropriées.



FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Promouvoir les télé-services	1.1	établir un plan de communication adapté selon le profil des assurés et leurs canaux de contact privilégiés	réalisé / non réalisé		●			
	1.2	développer la communication dédiée aux bénéficiaires de la part complémentaire seule et promouvoir le téléservice dédié	réalisé / non réalisé	●				
2 Lutter contre la fracture numérique	2.1	identifier les parcours numériques des plus vulnérables	réalisé / non réalisé		●			
	2.2	développer les ateliers numériques, en conventionnant au besoin avec des partenaires locaux	réalisé / non réalisé			●		
	2.3	développer les rendez-vous téléphoniques	mesure mensuelle		●			
	2.4	étudier de nouvelles modalités d'accueil physique	réalisé / non réalisé		●			
	2.5	créer des vidéos didactiques	réalisé / non réalisé		●			
	2.6	réaliser un tutoriel « bien comprendre mon décompte » sur le site internet Camieg	réalisé / non réalisé	●				
3 Poursuivre le développement des parcours attentionnés	3.1	actualiser et enrichir les parcours attentionnés en y intégrant des actions de prévention en santé	réalisé / non réalisé					●
4 Identifier les renoncements aux soins et mettre en œuvre les actions appropriées	4.1	identifier les situations de renoncement de soins pour les assurés Camieg	réalisé / non réalisé	●				
	4.2	après identification, mettre en place des actions appropriées	réalisé / non réalisé			●		



FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS
INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
3	nombre de comptes ouverts au téléservice Mon espace complémentaire Camieg	résultat	15 000	20 000	25 000	30 000	35 000
4	taux d'utilisation d'un bouquet de télé-services - carte Vitale	résultat	63 %	63,5 %	64 %	64,5 %	65 %
5	taux d'utilisation d'un bouquet de télé-services - attestation de droits	résultat	93 %	93 %	93 %	93 %	93 %
6	taux d'utilisation d'un bouquet de télé-services - médecin traitant	résultat	75 %	76 %	77 %	78 %	79 %

MAINTENIR UN SOCLE DE SERVICES DE HAUTE QUALITÉ

ENJEUX

Le socle de services s'entend comme les services de back et de front office (gestion des dossiers et relation assuré) qui contribuent au traitement des prestations et des demandes.

Pour les assurés du régime spécial d'assurance maladie maternité des Industries Electriques et Gazières, la gestion des droits est réalisée par la Camieg tandis que le remboursement des frais de santé est dévolu à la Cnam des Hauts-de-Seine, notre partenaire.

Les services d'accueil téléphonique sont réalisés au siège de la Camieg et les 12 antennes assurent, notamment, l'accueil et le traitement des courriels. Pour couvrir l'ensemble du territoire, elles sont épaulées par des emplois partagés dans les Départements et Régions d'Outre-Mer. Malgré la crise sanitaire, la continuité de ce socle de services a été assurée, tout en témoignant d'un haut niveau de qualité.

Un résultat de 90 % de bénéficiaires satisfaits et très satisfaits en 2020 suite à l'enquête de satisfaction annuelle de la Camieg concrétise ces efforts.

En effet, afin d'améliorer et d'étoffer son offre de services, la Camieg s'est engagée dans une démarche d'inclusion de ses assurés en les sollicitant dans le cadre d'enquêtes ciblées consécutives aux actions qu'elle réalise. Le regard des assurés est un vecteur d'exigence et d'efficacité dans cette démarche d'amélioration continue de nos services.

Les enjeux pour la période sont de maintenir un haut niveau de satisfaction des assurés en s'appuyant sur les attentes identifiées au travers des dispositifs d'écoute des attentes des assurés.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

La Camieg s'engage à :

- poursuivre un traitement de haute qualité des demandes des assurés,
- maintenir et étoffer au besoin son dispositif d'écoute des assurés dans un objectif d'amélioration continue de la qualité,
- développer la transparence en instaurant une charte d'engagement et en communiquant plus largement sur ses résultats. Les nouveaux embauchés feront l'objet d'une attention particulière afin de créer, dès leur premier contact avec la Camieg, une relation de confiance.

MAINTENIR UN SOCLE DE SERVICES DE HAUTE QUALITÉ ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Conforter la confiance en développant la transparence	1.1	rédiger une charte d'engagement	réalisé / non réalisé		●			
	1.2	développer les réunions avec les nouveaux embauchés	réalisé / non réalisé	●				
2 Faire du regard des assurés un vecteur d'exigence et d'efficacité	2.1	poursuivre notre dynamique d'écoute assuré via les enquêtes à chaud	réalisé / non réalisé	●				
	2.2	analyser les réitérations	réalisé / non réalisé	●				
3 Optimiser les circuits de traitement	3.1	optimiser le circuit d'affiliation des assurés à travers la mise en place d'une réflexion transversale	réalisé / non réalisé	●				
	3.2	optimiser le circuit de traitement de la CRA par la dématérialisation des dossiers	réalisé / non réalisé		●			

MAINTENIR UN SOCLE DE SERVICES DE
HAUTE QUALITÉ
INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
7	taux de décroché téléphonique	résultat	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
8	taux de courriels traités en 48 heures	résultat	88 %	88,5 %	89 %	89,5 %	90 %
9	délai de remboursement FSE assurés au 9 ^e décile - Cпам 92	résultat	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j
10	délai de traitement FSP LAD au 9 ^e décile - Cпам 92	résultat	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j
11	taux de satisfaction globale des assurés vis-à-vis de l'organisme	résultat	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
12	taux de satisfaction par mode de contact (email, téléphone, internet, accueil physique et courrier)	résultat	76 %	77 %	78 %	79 %	80 %
13	taux d'ouverture des droits des salariés IEG RO RC cotisants	résultat	95,9 %	96 %	96,1 %	96,2 %	96,3 %
14	taux de réitérations	résultat	15 %	14,5 %	14 %	13,5 %	13 %





AXE 2

FAIRE DE L'INNOVATION LE MOTEUR DE LA TRANSFORMATION

La nouvelle période qui s'ouvre intervient dans un contexte de crise sanitaire qui a bousculé les pratiques voire les besoins de chacun (assurés, salariés, employeurs).

Cette crise a mis en évidence la capacité d'adaptation de la Camieg à de nouvelles contraintes, sans perdre de vue le fondement de son action : garantir le meilleur service aux assurés en optimisant son fonctionnement interne, dans une action concertée et cohérente avec ses partenaires. Cette crise a par ailleurs confirmé s'il en était besoin, sa capacité à innover.

Cette nouvelle période doit permettre de poursuivre les efforts engagés au cours de la précédente COG, en capitalisant sur les enseignements tirés de la crise sanitaire et en positionnant l'innovation au cœur des ambitions de la Camieg, comme un moteur de l'adaptation à notre environnement.

C'est une opportunité pour mobiliser l'intelligence collective et ajuster le service rendu et les modes de fonctionnement à la transformation progressive des besoins externes et internes.

Ainsi, deux jalons ont été posés :

- la création de la direction des ressources et de l'innovation en décembre 2020 suivie du lancement d'une démarche d'innovation globale, participative et continue ;
- la démarche de labellisation RSE en 2021, pour résolument démontrer l'engagement de la Camieg à l'égard des parties prenantes (dont les assurés en premier lieu) ainsi qu'à des valeurs d'éthique, de transparence, d'ancrage territorial et d'attention à son empreinte écologique.

À côté de ces deux jalons, trois publics sont identifiés comme bénéficiaires de l'innovation engagée au sein de l'organisme : les assurés, les employeurs et les salariés.

- Désormais, pour les assurés, l'objectif est de compléter les canaux d'échanges classiques par des réponses innovantes, facilitantes et adaptées aux nouveaux usages : développer l'offre numérique pour faciliter l'accès à l'information et aux droits.
- Avec les employeurs, l'ambition est de renforcer la dimension partenariale et de positionner la Camieg en offreur de services, pour développer les actions de prévention à destination de leurs employés (assurés de la Camieg) et pour faciliter leurs démarches d'affiliation.
- Enfin, avec ses salariés, l'ambition de la Camieg est d'adapter les organisations et les métiers aux évolutions, d'offrir un environnement de travail rénové pour accompagner leur engagement, de déployer une organisation collaborative dans un contexte de changements rapides et dans une culture d'innovation organisée.



MODERNISER LA RELATION « ASSURÉ » PAR LA POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX

La Camieg a l'ambition de rester proactive, de proposer des services innovants en s'adaptant à son environnement (besoins des assurés, évolutions technologiques). Elle entend ainsi poursuivre la digitalisation de son offre de service et mettre en place de nouveaux outils pour de nouveaux services facilitant l'accès à l'information, préalable à l'accès aux droits.

La Camieg a mis en ligne un nouveau téléservice « Mon espace complémentaire Camieg » en 2021. Ce dernier permet aux assurés, bénéficiaires du seul régime complémentaire, de consulter l'effectivité de leurs droits, d'éditer une attestation de droits, d'envoyer des pièces jointes dématérialisées (RIB, changement d'adresse, réponse à un courrier Camieg). En effet, pour cette catégorie d'assurés bénéficiant de la part complémentaire seule, ces services ne sont pas disponibles sur le compte Ameli.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

- La Camieg s'engage à développer les fonctionnalités de son nouveau téléservice « Mon espace complémentaire Camieg » en créant de nouveaux motifs en lien avec les frais de santé, en rendant possible la connexion et l'adhésion à FranceConnect et en créant une application mobile dédiée.
- Par ailleurs, pour capitaliser sur les enseignements tirés de la crise sanitaire, et optimiser l'« expérience assuré », elle s'engage à mettre en œuvre deux nouveaux dispositifs :
 - l'expérimentation d'un système de « visio-contact ». Avec ce nouveau système de rendez-vous en ligne, doté d'un échange face-à-face avec une visio-conférence, la Camieg entend abolir les distances et rester en contact avec ses bénéficiaires, sans qu'ils aient à se déplacer.
 - le développement de nouvelles fonctionnalités sur le site internet camieg.fr. Une étude d'opportunité et de fiabilité sera rédigée pour envisager la mise à disposition d'un chatbot sur le site internet. Cet agent conversationnel virtuel aidera les internautes dans leur navigation, pour trouver l'information adéquate. En outre, le système actuel de « cliquer pour prendre rendez-vous », permettant aux assurés de choisir leur canal de contact avec la Camieg ainsi que le créneau horaire, sur le site camieg.fr, sera optimisé, grâce à un outil plus ergonomique.
- Enfin, avec l'appui de la Cnam, la Camieg souhaite déployer des services « facilitateurs » de nature à maximiser directement ou indirectement le bénéfice pour l'assuré :



MODERNISER LA RELATION « ASSURÉ » PAR LA POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

- déployer le principe de mobilité bancaire automatique. Il s'agit d'automatiser la mise à jour des coordonnées bancaires de l'assuré (issues des échanges entre organismes financiers) sans aucune intervention humaine.
- déployer un système de liaisons médico-administratives. Ce dispositif permet des échanges dématérialisés entre les services administratifs et les services médicaux. Outre la limitation des flux papier, cette liaison contribuera à une plus grande rapidité de traitement au bénéfice des assurés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

L'État s'engage à appuyer la Camieg auprès de la Cnam, notamment dans le cadre du développement de nouvelles démarches accessibles depuis le compte Ameli et d'autres téléservices comme la liaison médico-administrative (MATIS ou autre) ou le projet de mobilité bancaire automatique.

ENGAGEMENTS INTER BRANCHE / INTER RÉGIME

La Cnam s'engage à permettre l'accès des assurés Camieg à toutes les démarches accessibles depuis le compte Ameli et aux autres téléservices comme la liaison médico-administrative (MATIS ou autre) ou le projet de mobilité bancaire automatique.



MODERNISER LA RELATION « ASSURÉ » PAR LA POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Développer Mon espace complémentaire Camieg	1.1	ajouter de nouveaux motifs de contact liés aux frais de santé	réalisé / non réalisé	●				
	1.2	intégrer une connexion via FranceConnect	réalisé / non réalisé					●
	1.3	développer une application mobile dédiée	réalisé / non réalisé			●		
2 Étendre les canaux de contacts numériques pour l'assuré	2.1	moderniser la prise de rendez-vous en ligne	réalisé / non réalisé	●				
	2.2	mettre en place un système de visio-contact	réalisé / non réalisé	●				
	2.3	développer les fonctionnalités du site internet camieg.fr	réalisé / non réalisé		●			
3 Déployer des télé-services sans lien avec le compte Ameli	3.1	permettre une mobilité bancaire automatique	réalisé / non réalisé		●			
	3.2	étudier la mise en place de liaisons médico-administratives	réalisé / non réalisé				●	



MODERNISER LA RELATION « ASSURÉ » PAR LA POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE
ACTIONS À CONDUIRE PAR L'ÉTAT ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Accompagner et soutenir la Camieg dans ses démarches auprès de la Cnam pour permettre aux assurés IEG de bénéficier des mêmes services que les assurés du régime général	1.1	appuyer la Camieg auprès de la Cnam pour les projets Cnam à déployer à la Camieg	mise en œuvre des télé-services et des projets du régime général (mobilité bancaire automatique, liaisons médico-administratives) pour les assurés IEG	●	●	●	●	●

RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LES EMPLOYEURS POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ASSURÉS

ENJEUX

La Camieg est déjà inscrite dans une démarche d'échanges avec les employeurs des Industries Electriques et Gazières afin d'assurer un service de base performant et une relation de qualité avec ses assurés : accompagnement lors du déploiement de la Déclaration Sociale et Nominative (DSN), accord-cadre sur la prévention en santé et la promotion de réunions pour les nouveaux embauchés, « groupe miroir » des employeurs initié afin d'intervenir sur des sujets spécifiques ou thématiques et permettre ainsi de répondre à leurs attentes et de garantir une réponse uniforme, in fine, aux bénéficiaires.

L'enjeu consiste désormais à professionnaliser la relation de service avec les employeurs en :

- poursuivant, adaptant, renforçant les partenariats déjà initiés. Les partenariats doivent permettre, à terme, de garantir et faciliter l'accès aux soins, à l'affiliation et aux actions de prévention de bénéficiaires Camieg.
- outillant les employeurs par le biais d'une communication renouvelée, pour qu'ils puissent apporter les réponses aux questions les plus fréquemment formulées par leurs salariés, s'agissant de leur relation ou des démarches avec la Camieg.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

Ces enjeux conduisent la Camieg à proposer une offre de service renforcée visant à :

- enrichir l'offre de service actuelle en développant et relançant les partenariats existants, au profit des assurés (cartographie des partenariats, renforcement des « groupes miroirs » – réunions d'échanges avec un panel d'entreprises IEG –, création d'un « guide attentionné employeur », mise en ligne d'un tchat, identification et mise à disposition d'une ressource dédiée à la relation employeurs).
- faciliter la relation de service pour les employeurs IEG, pour plus d'efficacité et de dynamisme. En effet, la Camieg souhaite structurer la gestion de la relation employeurs par la mise en place d'outils adaptés (annuaire des données de contact, étude d'opportunité sur l'amélioration de la contribution des employeurs pour les opérations d'affiliation ou pour l'orientation des dossiers ne relevant pas de la Camieg comme les avis d'arrêts de travail, dans le respect de la réglementation prévue dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- renforcer la communication en développant des supports adaptés aux besoins exprimés (création de newsletters à destination des employeurs IEG, mise en place de webinaires thématiques).

RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LES EMPLOYEURS POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX ASSURÉS ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Enrichir l'offre de service aux employeurs IEG	1.1	élaborer un guide attentionné à destination des employeurs	réalisé / non réalisé		●			
	1.2	mettre en place un tchat employeurs	réalisé / non réalisé				●	
2 Faciliter la relation de service avec les employeurs IEG	2.1	construire une cartographie des partenariats (services / champs d'intervention / contacts) et l'enrichir	réalisé / non réalisé	●				
	2.2	réaliser une étude d'opportunité sur l'amélioration de la contribution des employeurs aux opérations d'affiliation	réalisé / non réalisé			●		
3 Renforcer la communication en lien avec les besoins exprimés	3.1	mettre en place des webinaires thématiques, des newsletters, des fiches techniques	réalisé / non réalisé			●		



DÉPLOYER L'INNOVATION EN INTERNE

ENJEUX

Plusieurs outils collaboratifs ont été déployés à la Camieg durant la crise sanitaire et des ordinateurs portables sont en cours de déploiement auprès de l'ensemble du personnel. La signature numérique a été mise en place pour la passation de marchés. En 2021, la Camieg s'est lancée dans une démarche d'innovation participative permettant de renforcer l'implication des collaborateurs dans les projets et les évolutions de l'organisme.

Ici, l'enjeu majeur de la Camieg est de rester en veille sur la qualité de service interne, en offrant un environnement de travail adapté, performant et innovant en vue d'accroître l'efficacité et la performance sociale. Le rôle désormais central des outils numériques et collaboratifs dans un contexte de télétravail qui se renforce requiert une adaptation à cette transformation technologique et aux besoins des salariés.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

- La Camieg souhaite proposer un environnement de travail modernisé et dématérialisé aux collaborateurs et poursuivre la rénovation du poste agent. À cette fin, elle s'inscrit dans la démarche de la Cnam aboutissant à la mise en œuvre du portail agent. En parallèle, elle s'engage à poursuivre le déploiement d'outils collaboratifs et à améliorer les performances techniques, notamment du réseau, pour un meilleur confort des utilisateurs. De même, elle s'engage à lancer le projet de mise à disposition d'un espace salarié virtuel (coffre-fort numérique) : un compte professionnel sécurisé pour chaque collaborateur, lui permettant de centraliser tous ses documents numériques (fiches de paie, contrat de travail, délégations, etc.).
- Par ailleurs, il devient incontournable d'évaluer régulièrement la qualité du service rendu en interne et de déployer des dispositifs répondant aux attentes par :
 - la réalisation d'enquêtes de satisfaction annuelles sur la qualité de service et la mise en place d'engagements de service,
 - le déploiement des cartes titres restaurant en lieu et place du ticket papier pour sécuriser et simplifier leur gestion (livraison, distribution, gestion du stock, sécurisation, impact écologique),
 - la mise en œuvre du catalogue de services Système d'Information (SI) par thématique afin d'améliorer l'identification et le suivi des besoins internes.
- Enfin, la Camieg s'engage à déployer des outils métiers innovants pour consolider l'efficacité interne :
 - pour optimiser les liaisons entre les services, la Camieg fera l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré du processus achat – comptabilité - budget,



DÉPLOYER L'INNOVATION EN INTERNE

intégrant les spécificités de la caisse,
- les échanges de documents dématérialisés, avec les différents partenaires de la Camieg et dans le cadre du télétravail, deviendront la norme. La Camieg souhaite engager une réflexion sur l'extension de la signature numérique à de nouvelles activités, à la gestion documentaire, etc. Cet engagement vise également une diminution de son empreinte écologique et l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

L'État s'engage à soutenir la Camieg auprès de la Cnam s'agissant du déploiement des nouveaux outils métiers du régime général pour les salariés de la Camieg comme le portail agent dans le cadre des déploiements prévus par la Cnam.

ENGAGEMENTS INTER BRANCHE / INTER RÉGIME

La Cnam s'engage à permettre le déploiement des nouveaux outils métiers du régime général pour les salariés de la Camieg comme le portail agent dans le cadre des déploiements nationaux.



DÉPLOYER L'INNOVATION EN INTERNE
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Proposer un environnement de travail rénové aux collaborateurs	1.1	mettre en place l'espace salarié virtuel (coffre-fort numérique)	réalisé / non réalisé				●	
	2.1	réaliser des enquêtes de satisfaction sur la qualité de service interne / contrats d'engagements de service	réalisé / non réalisé	●				
	2.2	déployer des cartes titres restaurant	réalisé / non réalisé	●				
2 Renforcer la qualité de service interne au bénéfice des salariés	2.3	élaborer un catalogue de services SI	réalisé / non réalisé		●			
	3.1	déployer un nouveau progiciel de gestion du processus achat – comptabilité et budget	réalisé / non réalisé			●		
3 Déployer des outils métiers innovants pour l'efficience interne	3.2	engager une réflexion sur le développement de l'utilisation de la signature numérique	réalisé / non réalisé				●	



DÉPLOYER L'INNOVATION EN INTERNE
ACTIONS À CONDUIRE PAR L'ÉTAT ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Accompagner et soutenir la Camieg dans les démarches auprès de la Cnam	1.1	déployer les outils métiers du régime général pour les salariés de la Camieg	réalisé / non réalisé	●	●	●	●	●



AFFICHER LES VALEURS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET CITOYENNE ET FAIRE DE LA RSE UN LEVIER D'INNOVATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

ENJEUX

Les salariés sont mobilisés autour des valeurs que la Camieg porte et du rôle que l'organisme joue dans notre système de santé.

Pour autant, les évolutions réglementaires, technologiques et organisationnelles ont été nombreuses ces dernières années et ont influé fortement sur les métiers de la Camieg. La crise sanitaire a accéléré la transformation engagée.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre l'accompagnement des collaborateurs aux évolutions du service rendu à l'assuré mais aussi des organisations : le fonctionnement en mode projet et en mode agile, le travail nomade, le recours à l'intelligence collective. Tous ces changements nécessitent une vigilance accrue pour ancrer ces pratiques dans la culture d'entreprise Camieg.

Au-delà de ces évolutions, la Camieg souhaite approfondir son engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour cela, il convient d'ancrer au quotidien l'ensemble des gestes, des actions et des décisions relatives à la RSE, à la fois auprès des collaborateurs, des assurés et des autres partenaires.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

- Employeur engagé dans la RSE, la Camieg consolidera ses pratiques et renforcera les objectifs fixés dans le cadre de sa politique RSE et valorisera la labellisation de l'organisme :
 - dans le cadre du développement de sa marque employeur, elle communiquera aux parties prenantes, internes et externes, ses engagements et résultats annuels RSE, en développant notamment la visibilité sur les réseaux sociaux avec des publications d'actualités, de ses missions, de ses métiers et de ses expertises,
 - elle agira en concertation dans son secteur d'activité et sur le territoire avec ses partenaires et étudiera la possibilité d'intégrer le comité RSO Île-de-France,
 - elle stimulera l'innovation en invitant les salariés à participer aux Trophées RSO de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (Ucanss).
- La Camieg anticipera les enjeux organisationnels et les évolutions de ses métiers en :
 - s'assurant du déploiement du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) et de son appropriation,
 - poursuivant le déploiement de pratiques innovantes d'intelligence collective et de management (développement « d'espaces temps » favorisant l'innovation, l'expérimentation, les prises d'initiatives comme les ateliers de



AFFICHER LES VALEURS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET CITOYENNE ET FAIRE DE LA RSE UN LEVIER D'INNOVATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

co-développement, ateliers d'échanges de pratiques),

- accompagnant le travail nomade en repensant le poste de travail individuel et collectif en fonction des besoins de notre activité et à ceux des salariés,
- lançant une réflexion sur les métiers à développer, tels les métiers de la chefferie de projet, pour faire face au développement de sujets nécessitant une coopération transversale des services.

- Elle poursuivra l'accompagnement des salariés face aux changements et veillera à la qualité du lien social grâce notamment à des initiatives locales telles que :
 - l'évaluation spécifique des risques psychosociaux et la mise en œuvre des actions dédiées de prévention des risques professionnels,
 - le maintien du lien avec les instances représentatives du personnel au travers de négociations d'accords locaux tels que celui sur la qualité de vie au travail, le télétravail, etc., en gardant la préoccupation d'être un acteur inclusif,
 - l'exploitation des résultats du baromètre social institutionnel prolongé par des enquêtes de retour d'expérience pour ajuster ses actions d'accompagnement et favoriser l'appropriation des nouveaux outils et méthodes,
 - le développement du mécénat de compétences en direction d'associations portées par les salariés, pour conforter la marque employeur Camieg, tout en positionnant l'innovation comme porteuse de solidarité.



AFFICHER LES VALEURS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET CITOYENNE ET FAIRE DE LA RSE UN LEVIER D'INNOVATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Consolider les pratiques et engagements pris dans le cadre de la politique RSE et valoriser la labellisation	1.1	intégrer la RSE comme élément constitutif de la marque employeur Camieg via un plan de communication annuel (interne / externe)	réalisé / non réalisé	●				
	1.2	étudier la possibilité d'intégrer le comité RSO Île-de-France et de mettre en œuvre des actions communes	réalisé / non réalisé	●				
	1.3	participer aux Trophées RSO	réalisé / non réalisé			●		
2 Anticiper les enjeux organisationnels et les évolutions de nos métiers	2.1	assurer le déploiement et l'appropriation par les salariés du SDRH	réalisé / non réalisé	●				
	2.2	poursuivre et développer le travail collaboratif, l'intelligence collective et promouvoir les nouveaux modes de management via le développement « d'espaces temps » favorisant l'innovation, l'expérimentation, les prises d'initiatives	réalisé / non réalisé		●			
	2.3	repenser dans une démarche participative avec les salariés, les espaces de travail en intégrant dans le Schéma Directeur Immobilier local (SDIL) les expressions de besoins recueillies	réalisé / non réalisé		●			
	2.4	étudier l'opportunité de créer un pôle de chefferie de projets	réalisé / non réalisé		●			
3 Poursuivre l'accompagnement des salariés face aux changements et veiller à la qualité du lien social	3.1	Maintenir le haut niveau d'accès à la formation professionnelle	indicateur	●				
	3.2	Mettre à jour la démarche de prévention des risques psychosociaux et enclencher les actions de prévention	réalisé / non réalisé			●		
	3.3	Poursuivre au moins 2 actions par an sur la prévention des risques professionnels	réalisé / non réalisé	●				
	3.4	Développer le mécénat : Favoriser les propositions et la mise en œuvre des actions ciblées par les agents	participation à des actions (2 en moyenne par an)			●		



AFFICHER LES VALEURS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET CITOYENNE ET FAIRE DE LA RSE UN LEVIER D'INNOVATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS
INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
15	taux de mutualisation des achats en inter regimes	résultat	30 %	30,1 %	30,2 %	30,3 %	30,4 %
16	ratio de surface utile par agent (en m²)	résultat	≤ 13	≤ 13	≤ 13	≤ 13	≤ 13
17	évolution de la consommation d'énergie (en kWh par m²)	résultat	≤ 94	≤ 93,5	≤ 93	≤ 92,5	≤ 92
18	taux d'absentéisme pour maladie de courte durée	résultat	- 0,01 % chaque année par rapport au résultat N-1				
19	taux de formation des agents	résultat	70 %	70,5 %	71 %	71,5 %	72 %



AXE 3

RENFORCER LE PILOTAGE VERS L'EFFICIENCE

Depuis sa création en 2007 et à travers les deux précédentes COG, la Camieg a fortement optimisé son organisation et réduit ses coûts de fonctionnement, notamment en faisant évoluer son maillage territorial par une réduction du nombre d'antennes régionales (de 17 à 12).

Dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire de poursuivre la recherche d'une efficacité toujours accrue.

À cette fin, il convient de capitaliser sur l'existant tout en développant de nouvelles approches.

Pour y parvenir, la Camieg s'appuiera sur les dispositifs de contrôle interne mis en œuvre. Elle utilisera aussi des outils de pilotage renouvelés pour conforter son rôle d'expert dans ses échanges avec ses partenaires et les tutelles. Enfin, elle développera de nouvelles synergies avec les autres organismes au regard des partenariats et mutualisations déjà engagés sur la période précédente.



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS

ENJEUX

Les comptes de la Camieg, certifiés sans réserve depuis 2010, témoignent de la sécurisation des activités de l'ensemble des processus de l'organisme et d'une tenue de la comptabilité de qualité.

Ce résultat est permis grâce à un dispositif de contrôle interne garant des exigences demandées en termes de maîtrise des risques financiers, patrimoniaux et juridiques. Il contribue à la performance de l'organisme, c'est-à-dire à l'optimisation des processus, à l'atteinte des objectifs et à la qualité de service.

Pour les activités déléguées (gestion des frais de santé par la Cnam des Hauts-de-Seine, gestion du recouvrement par l'Urssaf Caisse nationale et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole), les principales activités à forts enjeux financiers font partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Ces organismes sont les garants de leur bonne gestion contribuant ainsi à la qualité du service rendu auprès de nos assurés.

Désormais, dans un contexte de crise sanitaire et d'émergence de nouveaux systèmes de production impactant les modalités de travail, le dispositif de contrôle interne doit redéfinir ses orientations.

Il doit répondre prioritairement aux enjeux à incidence financière sans pour autant négliger la qualité de liquidation et le respect de la réglementation.

Le déploiement des procédures automatisées (PROWEB), le développement des échanges de données inter branches et ceux issus d'autres partenaires (Direction Générale des Finances Publiques, employeurs, etc.), et la digitalisation (notamment via le compte Ameli, Mon espace complémentaire Camieg, etc.) doivent permettre une maîtrise des risques rationalisée, centrée sur les risques majeurs et significatifs, engageant chaque opérateur de données.

Enfin, la mobilisation en matière de lutte contre la fraude se doit d'être renforcée en coordination avec la Cnam des Hauts-de-Seine et les autres partenaires.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

La Camieg s'engage à poursuivre et renforcer la sécurisation de ses activités en intégrant le retour d'expérience de l'organisme issu de la précédente COG et de la crise sanitaire.

Elle s'appuiera sur une approche renouvelée d'un contrôle interne axé sur la performance. Elle optimisera la stratégie de performance des processus en



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS

ciblant les risques significatifs dans une approche globale et transversale des actions de sécurisation des risques.

Au-delà de la révision des plans de contrôle et de la nécessaire coordination avec ses partenaires, la Camieg veillera à intégrer, lorsque cela est possible, des contrôles embarqués lors de la mise en place de nouveaux outils.

Ces engagements s'illustreront à travers :

- le maintien de la qualité de production de la tenue des comptes et le respect des diligences du contrôle interne permettant la certification des comptes,
- la poursuite du déploiement des mesures de sécurité du système d'information visant à évaluer le niveau de maturité de la politique de sécurité du système d'information,
- le renforcement de ses actions en matière de lutte contre la fraude en interne, et, avec la Cnam des Hauts-de-Seine, la mise en place d'actions complémentaires ciblées,
- la révision de la politique des contrôles ordonnateurs et comptables à travers de nouvelles pistes d'investigation et en s'appuyant sur une démarche transversale et coordonnée,
- l'optimisation du processus d'évaluation et d'audit au sein de l'organisme.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

L'État s'engage à soutenir la Camieg auprès :

- de la Cnam pour l'obtention des outils du régime général permettant la sécurisation des activités,
- de l'Urssaf Caisse nationale pour un reporting des contrôles opérés dans l'activité de recouvrement des cotisations Camieg.

ENGAGEMENTS INTER BRANCHE / INTER RÉGIME

La Cnam s'engage à doter la Camieg des outils, de la documentation et de l'offre de services permettant d'améliorer la sécurisation des activités, notamment un accès plus complet à « ameli réseau ». Elle s'engage à fournir à la Camieg les cas de remboursements frauduleux à des professionnels de santé impliquant ses assurés.

L'Urssaf Caisse nationale s'engage à transmettre à la Camieg son plan de contrôle ciblé concernant les cotisations IEG et/ou un reporting sur les activités de contrôle des entreprises IEG effectuées pour le compte de la Camieg.



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Maintenir la qualité de production de la tenue des comptes et le respect des diligences du contrôle interne permettant la certification des comptes	1.1	fiabiliser les produits techniques de la Camieg par la confrontation des données transmises par les employeurs via la DSN avec les notifications des organismes de recouvrement (rapprochement de 12 DSN avec les données comptables)	réalisé / non réalisé	●				
	1.2	poursuivre et améliorer la fiabilisation de la base de données bénéficiaires, la Base de Données Opérantes (BDO), par le rapprochement avec la DSN (cohérence droits – cotisations)	réalisé / non réalisé	●				
	1.3	fiabiliser l'estimation des provisions Prestations tous cycles confondus par l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation éprouvée	réalisé / non réalisé	●				
2 Poursuivre le déploiement des mesures de SSI visant à évaluer le niveau de maturité de la politique SSI	2.1	optimiser la politique SSI (Sécurité du Système d'Information) de la Camieg, en tenant compte des recommandations du Ministère Chargé des Affaires Sociales	réalisé / non réalisé	●				



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
3 Renforcer nos actions en matière de lutte contre la fraude avec notre partenaire, la Cnam des Hauts-de-Seine et engager des actions complémentaires ciblées	3.1	instaurer un Copil lutte contre la fraude régulier avec la Cnam pour envisager des actions répondant aux attentes spécifiques de la Camieg	réalisé / non réalisé	●				
	3.2	renforcer et sécuriser le contrôle existant des coordonnées bancaires en intégrant l'outil FICOBA dans nos pratiques de contrôle	signalement en cas de suspicion de fraude	●				
	4.1	réviser les revues de processus et de direction	réalisé / non réalisé		●			
4 Réviser la politique des contrôles ordonnateurs et comptables en intégrant de nouvelles pistes d'investigation et en s'appuyant sur une démarche transversale et coordonnée	4.1	réviser les revues de processus et de direction	réalisé / non réalisé		●			
5 Assurer et pérenniser le processus d'évaluation et d'audit au sein de l'organisme	5.1	structurer la politique d'audit	nombre d'audits ou évaluations		●			



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS
ACTIONS À CONDUIRE PAR L'ÉTAT ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
<p>1 Accompagner et soutenir la Camieg dans ses démarches auprès de la Cnam pour l'obtention des outils permettant la sécurisation des activités</p> <p>2 Appuyer la Camieg auprès de l'Urssaf Caisse Nationale pour la sécurisation du recouvrement des cotisations</p>	1.1	doter la Camieg des outils, de la documentation et de l'offre de services déployés au sein de l'assurance maladie permettant d'améliorer la sécurisation des activités, notamment un accès plus complet à « ameli réseau »	déploiement des outils de sécurisation	●	●	●	●	●
	1.2	Fournir les cas de remboursement frauduleux à des professionnels de santé impliquant des assurés Camieg	listing	●	●	●	●	●
	2.1	permettre l'obtention d'un reporting relatif aux mesures de contrôle interne sur le recouvrement des cotisations Camieg	reporting effectif / plan de contrôle ciblé sur les entreprises IEG	●	●	●	●	●



POURSUIVRE LA SÉCURISATION DE NOS ACTIVITÉS
INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
20	certification des comptes	résultat	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	taux d'anomalies concernant les remboursements de la part complémentaire	résultat	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %



RÉNOVER LES OUTILS DE PILOTAGE POUR CONFORTER NOTRE RÔLE D'EXPERT

ENJEUX

Dans le prolongement de la COG 2017 - 2021 qui prévoyait la simplification et l'amélioration des textes régissant la Camieg, une refonte de l'article 23 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières ainsi que de l'arrêté du 30 mars 2007 apparaît nécessaire.

En effet, outre l'objectif de simplification, il est nécessaire de se conformer aux évolutions réglementaires avec notamment l'intégration des dispositions législatives issues de la Protection universelle maladie (PUMa), de clarifier des situations non prévues par les textes (particulièrement la situation des assurés résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Monaco).

Par ailleurs, afin de professionnaliser l'appui au pilotage du financement du régime complémentaire, la Camieg s'est dotée de plusieurs outils.

- Pour le financement du régime complémentaire, un simulateur permettant de modifier les taux de cotisations et les prestations remboursées selon les besoins du régime a été élaboré en collaboration avec un cabinet de conseil en actuariat.
- Les études statistiques réalisées par un service expert, qui analysent notamment les types de dépenses, constituent également une aide au pilotage du financement du régime.

Concernant l'appui au pilotage interne, l'Outil de Suivi et de Collecte des Activités et de Répartition des Ressources (OSCARR) constitue l'une des applications mises en œuvre, lors de la précédente COG, pour le pilotage des moyens humains. Cet outil est expérimenté dans plusieurs services depuis 2019.

De même, la mise en place de schémas directeurs permet d'optimiser les prises de décisions en interne et de renforcer le pilotage de l'organisme.

Ainsi, la COG 2017-2021 a permis, à travers la rédaction d'un schéma directeur du système d'information, d'améliorer la qualité de service en interne, la performance des outils utilisés et d'accompagner le choix de nouvelles solutions techniques au service du pilotage de l'organisme.

Dans le cadre du renforcement de la performance économique de l'organisme prévu par la précédente COG, un schéma directeur des achats publics a également été élaboré.

Enfin, la Camieg a mis en œuvre certaines stratégies. Ainsi, afin de rationaliser les coûts de fonctionnement, d'optimiser l'aménagement des espaces de travail et



RÉNOVER LES OUTILS DE PILOTAGE POUR CONFORTER NOTRE RÔLE D'EXPERT

de faciliter les échanges avec d'autres organismes de sécurité sociale du régime général, la Camieg a intégré une partie des antennes régionales au sein des sites de ces organismes.

La Camieg a également accompagné ses collaborateurs aux changements, que ce soit en termes d'emploi, d'évolution des postes et des compétences, d'affirmation de parcours, ou par son attention à la qualité de vie au travail.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

- La Camieg s'engage à formuler des propositions d'évolution des textes réglementaires, assorties le cas échéant d'une expertise financière et d'études préalables : notamment intégration de la PUMa, recouvrement, diverses dispositions en matière de frais de santé, situation des assurés de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Monaco.
- Par ailleurs, la Camieg s'engage à faciliter le pilotage du financement du régime, en actualisant son outil de pilotage (PROJFIN) et en poursuivant la réalisation des études annuelles (sur l'évolution de la population) et trimestrielles (sur l'évolution des dépenses et des remboursements de soins) et la réalisation d'études thématiques selon les besoins et l'actualité.
- La Camieg s'engage à optimiser les prises de décisions internes en :
 - poursuivant le déploiement de l'Outil de Suivi et de Collecte des Activités et de Répartition des Ressources (OSCARR).
 - déployant le nouvel outil de suivi des indicateurs des plans de maîtrise des risques (OPIACE). Il permettra d'avoir une vision globale sur tous les processus, indicateurs et actions en matière de contrôle interne, ainsi qu'un meilleur partage de l'information entre les pilotes des processus, un gain de temps et une automatisation dans le traitement des données.
 - généralisant un pilotage par des schémas directeurs thématiques. La politique d'intégration des antennes dans d'autres organismes de sécurité sociale sera intégrée dans un schéma directeur de l'immobilier local (SDIL). Un schéma directeur des ressources humaines (SDRH) permettra d'encadrer les pratiques et de fixer des repères utiles pour les salariés en identifiant les outils, méthodes, démarches à déployer pour mieux appréhender les évolutions de demain. Enfin, le schéma directeur du système d'information (SDSI) et le schéma directeur des achats publics (SDAP) seront actualisés.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

L'État s'engage à examiner les propositions de refonte des textes de la Camieg en vue de leur modification.



RÉNOVER LES OUTILS DE PILOTAGE POUR CONFORTER NOTRE RÔLE D'EXPERT
ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Formuler des propositions de refonte des textes régissant la Camieg	1.1	faire une proposition relative à l'application de la PUMa	réalisé / non réalisé	●				
	1.2	faire une proposition relative aux résidents de Monaco	réalisé / non réalisé	●				
	1.3	faire une proposition relative aux résidents de saint Pierre et Miquelon	réalisé / non réalisé	●				
2 Aider au pilotage du financement du régime	2.1	actualiser l'outil de pilotage du financement du régime complémentaire	réalisé / non réalisé	●				
3 Optimiser les prises de décisions internes	3.1	déployer le nouvel outil de suivi des indicateurs des plans de maîtrise des risques (OPIACE)	réalisé / non réalisé	●				
	3.2	élaborer le schéma directeur des ressources humaines	réalisé / non réalisé	●				
	3.3	élaborer le schéma directeur de l'immobilier local	réalisé / non réalisé	●				



RÉNOVER LES OUTILS DE PILOTAGE POUR CONFORTER NOTRE RÔLE D'EXPERT
ACTIONS À CONDUIRE PAR L'ÉTAT ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Examiner les propositions de refonte des textes formulées par la Camieg	1.1	examiner les propositions	réalisé / non réalisé	●	●			
	1.2	modifier les textes	publication des textes au Journal Officiel	●	●			



RÉNOVER LES OUTILS DE PILOTAGE POUR CONFORTER NOTRE RÔLE D'EXPERT INDICATEURS

N°	Indicateur	Nature (résultat / suivi)	Cibles				
			2022	2023	2024	2025	2026
22	coût de gestion par bénéficiaire consommant	résultat	≤ 35,46	≤ 35,45	≤ 35,44	≤ 35,43	≤ 35,42



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AU SEIN DE L'INSTITUTION SÉCURITÉ SOCIALE

ENJEUX

Dans un environnement en forte mutation, le renforcement de la coopération avec d'autres organismes est un levier important pour poursuivre l'amélioration des performances de la caisse.

C'est dans ce contexte que la Camieg a mutualisé un poste d'agent de direction avec la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes (Cavimac) en fin d'année 2020.

De la même façon, la Camieg a intégré en octobre 2020 le club des régimes spéciaux et participé aux travaux de cette instance. Les échanges avec les autres régimes spéciaux constituent en effet un axe de travail pour la prochaine période, la Camieg disposant notamment de compétences et d'expertises dans des domaines pouvant bénéficier aux autres caisses.

Enfin, au-delà des régimes spéciaux, la Camieg est, depuis sa création, associée au régime général, de par l'infogérance de ses outils informatiques et l'application des conventions collectives de l'Ucanss à ses salariés. Elle doit, de ce fait, poursuivre sa coopération avec la Cnam, la Cnam des Hauts-de-Seine, l'Urssaf Caisse Nationale et l'Ucanss pour améliorer encore son offre de service et son efficacité.

ENGAGEMENTS DE LA CAMIEG

La Camieg s'engage à développer ses partenariats hors régime général et au sein du régime général.

- Hors régime général, la Camieg s'engage à développer les mutualisations et échanges de bonnes pratiques et renforcer les partenariats existants pour optimiser ses ressources internes.

La Camieg envisagera de nouvelles pistes de mutualisation internes pour optimiser ses pratiques en se positionnant en offreuse de service auprès des autres régimes et en participant aux instances des régimes spéciaux (Union Nationale des Régimes Spéciaux -UNRS- et club des régimes spéciaux).

Dans le même temps, la Camieg proposera des actions de coopération renforcée avec les autres caisses gérant des régimes spéciaux, pouvant notamment aboutir à la mise à disposition d'actions de prévention auprès des publics des autres régimes spéciaux. Toute autre piste sera également étudiée.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AU SEIN DE L'INSTITUTION SÉCURITÉ SOCIALE

- Au sein du régime général, pour développer son intégration au sein de l'institution, la Camieg peut s'appuyer sur des expériences déjà menées ou en cours.

Avec les partenaires du régime général, dont essentiellement la Cnam, la Cnam des Hauts-de-Seine, l'Ucanss et l'Urssaf Caisse nationale, la Camieg poursuivra la recherche d'optimisation des circuits de travail communs, dans le souci de la dématérialisation des échanges et de leur simplification.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AU SEIN DE L'INSTITUTION SÉCURITÉ SOCIALE ACTIONS À CONDUIRE PAR LA CAISSE ET ÉCHÉANCES

ENGAGEMENT	N°	Action	Évaluation de l'engagement	Échéances				
				2022	2023	2024	2025	2026
1 Développer les mutualisations et échanges de bonnes pratiques et renforcer les partenariats existants hors régime général pour optimiser les ressources internes	1.1	réaliser un état des lieux des marchés non couverts par une mutualisation	réalisé / non réalisé	●				
	1.2	être offreur de service en prévention en santé auprès des autres régimes spéciaux	réalisé / non réalisé		●			
	1.3	professionnaliser les échanges avec les principaux partenaires : au moins une réunion par an	réalisé / non réalisé		●			
2 Optimiser le partenariat institutionnel	2.1	proposer un projet au Lab'RH de l'Ucanss	réalisé / non réalisé			●		

Fait à Montreuil, le 31 décembre 2021

**LE MINISTRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

Le Directeur de la Sécurité Sociale



Franck VON LENNEP


**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE
LA RELANCE**

La sous-directrice chargée de la 6ème sous-direction
de la direction du budget



Marie CHANCHOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
LA CAMIEG**
JÉRÉMY DAL BON



LE DIRECTEUR DE LA CAMIEG
SYLVAIN GUILLOTEAUX




ANNEXES

Détail des indicateurs	54
Règles budgétaires	62
FNGA pluriannuel de 2022 à 2026	70
FNGR pluriannuel de 2022 à 2026	72
Tableau d'évolution des effectifs de 2022 à 2026	73
Règles de suivi, d'évaluation et de révision de la COG	74

DÉTAIL DES INDICATEURS

N°	INDICATEURS
1	taux de satisfaction des participants aux actions de prévention
2	taux de participants à des actions de prévention déclarant avoir adopté des recommandations favorables à leur santé
3	nombre de comptes ouverts au téléservice Mon Espace Complémentaire Camieg
4	taux d'utilisation d'un bouquet de téléseuices – carte Vitale
5	taux d'utilisation d'un bouquet de téléseuices – attestation de droits
6	taux d'utilisation d'un bouquet de téléseuices – médecin traitant
7	taux de décroché téléphonique
8	taux de courriels traités dans le délai de 48 heures
9	délai de remboursement FSE assurés au 9 ^e décile - Cpm 92
10	délai de traitement FSP LAD au 9 ^e décile - Cpm 92
11	taux de satisfaction globale des assurés vis-à-vis de l'organisme
12	taux de satisfaction par mode de contact (e-mail, téléphone, internet, accueil physique et courrier)
13	taux d'ouverture des droits des salariés IEG RO RC cotisants
14	taux de réitérations
15	taux de mutualisation des achats en inter régime
16	ratio de surface utile par agent
17	évolution de la consommation d'énergie
18	taux d'absentéisme pour maladie de courte durée
19	taux de formation des agents
20	certification des comptes
21	taux d'anomalies concernant les remboursements de la part complémentaire
22	coût de gestion par bénéficiaire consommant

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	1	1	taux de satisfaction des participants aux actions de prévention	poursuivre une politique de prévention efficiente	nombre d'assurés satisfaits par rapport au nombre total d'assurés ayant répondu à l'enquête	≥ 90 %	≥ 90,5 %	≥ 91 %	≥ 91,5 %	≥ 92 %
						1	2	taux de participants déclarant avoir adopté des recommandations favorables à leur santé	mesurer l'impact des actions sur le comportement et la mise en pratique des recommandations du bénéficiaire 3 mois après l'action	nombre de participants aux ASR ayant répondu 3 mois après l'action au questionnaire et déclarant avoir changé leur comportement par rapport au nombre total de participants ASR ayant répondu 3 mois après l'action au questionnaire
	2	3	nombre de comptes ouverts au téléservice Mon espace complémentaire Camieg	promouvoir l'usage du téléservice dédié aux bénéficiaires RC seul	nombre de comptes créés dans l'espace complémentaire	≥ 15 000	≥ 20 000	≥ 25 000	≥ 30 000	≥ 35 000
						2	4	taux utilisation d'un bouquet de téléseuices - carte Vitale	conforter et élargir l'usage des téléseuices proposés aux assurés	nombre de formulaires CV télétransmis par rapport au nombre total de formulaires CV reçus

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	2	5	taux d'utilisation d'un bouquet de téléservices - attestation de droits	conforter et élargir l'usage des téléservices proposés aux assurés	nombre de demandes faites par voie dématérialisée par rapport au nombre total de demandes faites par tous canaux pour ce même service (voie dématérialisée, postale, courriel, remise à l'accueil physique, téléphone)	≥ 93 %	≥ 93 %	≥ 93 %	≥ 93 %	≥ 93 %
		6	taux d'utilisation d'un bouquet de téléservices - médecin traitant	conforter et élargir l'usage des téléservices proposés aux assurés	nombre de déclarations transmises par voie dématérialisée par le PS par rapport au nombre total de demandes faites par tous canaux pour ce même service (voie dématérialisée, postale, remise à l'accueil physique)	≥ 75 %	≥ 76 %	≥ 77 %	≥ 78 %	≥ 79 %
	3	7	taux de décroché téléphonique	mesurer la capacité à prendre des appels et à gérer les pics d'appels pour ne pas faire attendre l'assuré.	nombre d'appels traités par rapport au nombre d'appels reçus	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %
		8	taux de courriels traités dans le délai de 48 h	mesurer la rapidité de la réponse aux courriels et, par conséquent, le niveau de service offert aux assurés	nombre de courriels traités en N1 et 2 dans les 48h par rapport au nombre total de courriels reçus une réponse personnalisée, même si la demande est toujours en cours d'instruction, est considérée comme un courriel traité sauf pour les cas simples	≥ 88 %	≥ 88,5 %	≥ 89 %	≥ 89,5 %	≥ 90 %

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	3	9	délai de remboursement FSE assurés au 9 ^e décile - Cpm 92	mesurer la rapidité du remboursement des frais de santé lorsque le support est la FSE (hors tiers payant)	moyenne des résultats mensuels (valeur du délai au 9 ^e décile) pondérée par le nombre de factures le délai est calculé par différence en jours calendaires entre la date du fait générateur (consultation, exécution de la prescription) et la date de mandatement	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j	≤ 7 j
		10	délai de traitement FSP LAD au 9 ^e décile - Cpm 92	mesurer la rapidité de traitement des feuilles de soins papier	calcul du 9 ^e décile du délai de traitement. le délai est calculé par différence en jours calendaires entre la date de réception des FSP par l'organisme et la date de mandatement	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j	≤ 17 j
	3	11	taux de satisfaction globale des assurés vis-à-vis de l'organisme	mesurer l'évolution de la satisfaction des assurés vis-à-vis de l'organisme et identifier les points de progrès	nombre d'assurés satisfaits par rapport au nombre total d'assurés ayant répondu à l'enquête	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %
		12	taux de satisfaction par mode de contact (email, téléphone, internet, accueil physique et courrier)	mesurer l'évolution de la satisfaction des assurés vis-à-vis de l'organisme et identifier les points de progrès	moyenne des taux de satisfaction des assurés incluant 5 canaux de contact : courriel, site internet, téléphone, accueil physique avec rendez-vous et courrier, recueillis dans l'enquête de satisfaction annuelle	≥ 76 %	≥ 77 %	≥ 78 %	≥ 79 %	≥ 80 %

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	3	13	taux d'ouverture des droits des salariés IEG RO RC cotisants	s'assurer de l'ouverture des droits en BDO pour les salariés IEG cotisants RO RC présents dans la DSN	nombre de salariés cotisants RO RC présents dans le fichier DSN rapprochés dans la BDO avec droits ouverts par rapport au nombre de salariés RO RC cotisant dans la DSN depuis plus de trois mois	95.9 %	96 %	96.1 %	96.2 %	96.3 %
	3	14	taux de réitérations	réduire le volume de contacts évitables et itératifs, et améliorer la satisfaction clients	<p>nombre de sollicitations réitérées par rapport au nombre total de sollicitations du mois M sur les canaux de conseil</p> <p>Une réitération est une sollicitation entrante possédant les mêmes caractéristiques (un même client, même couple motif / sous-motif) qu'une sollicitation initiale dans un délai d'au plus 15 jours. À noter que le nombre de sollicitations réitérées se calcule pour les canaux de conseil (accueil, téléphone, courrier, Eptica) et hors qualification « Prise de rendez-vous » ou « rendez-vous modifié »</p>	≤ 15 %	≤ 14,5 %	≤ 14 %	≤ 13,5 %	≤ 13 %

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
2	3	15	taux de mutualisation des achats en inter régimes	réduire les coûts en renforçant les coopérations entre les organismes et entre les branches	montant des achats GA annuels dépensés et mutualisés par rapport au montant total GA des achats dépensés de la Caisse	≥ 30 %	≥ 30,1 %	≥ 30,2 %	≥ 30,3 %	≥ 30,4 %
	7	16	ratio de surface utile par agent	optimiser les ratios d'occupation des surfaces	<p>SUN (surface utile nette) par rapport au nombre de personnes physiques</p> <p>La surface utile nette comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les surfaces de bureau y compris l'espace photocopie, la salle d'attente et les sanitaires privatifs, • les salles de réunion et de formation, • les surfaces annexes (salles d'archives, salles serveur et informatique, réserves) <p>Le calcul est réalisé uniquement pour le siège</p>	≤ 13	≤ 13	≤ 13	≤ 13	≤ 13
	7	17	évolution de la consommation d'énergie	mesurer l'effort de l'employeur consacré au développement durable	<p>Consommation d'énergie en KWh par rapport à la surface utile en m².</p> <p>Ce ratio permet de connaître la consommation d'énergie moyenne par m² du siège de l'organisme</p>	≤ 94	≤ 93,5	≤ 93	≤ 92,5	≤ 92

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
2	7	18	taux d'absentéisme pour maladie de courte durée	mesurer la qualité du climat social	nombre de jours d'absences maladie de courte durée (moins de 8 jours calendaires) de l'ensemble du personnel par rapport au nombre total de jours théoriques de travail du personnel (en jours ouvrés) Toutes les catégories de personnel sont concernées dont personnel en détachement (sauf emplois partagés et IEG). Tous les contrats (CDD ou CDI) hors stagiaires.	- 0,01 par rapport au résultat N-1	- 0,01 par rapport au résultat N-1	- 0,01 par rapport au résultat N-1	- 0,01 par rapport au résultat N-1	- 0,01 par rapport au résultat N-1
			taux de formation des agents	développer l'accès à la formation professionnelle et agir pour le développement des compétences des salariés tout au long de leur vie professionnelle	nombre d'agents ayant suivi une formation en N par rapport au nombre total d'agents présents au 31/12/N Quatre types d'actions peuvent concourir au développement des compétences : • les actions de formation (en présentiel et à distance), • les bilans de compétences (24 h maximum), • la VAE, • les actions d'apprentissage.	≥ 70 %	≥ 70,5 %	≥ 71 %	≥ 71,5 %	≥ 72 %

INDICATEURS COG 2022-2026

AXE	Fiche objectif	N°	Libellé	Finalité de l'indicateur	Mode de calcul	Objectifs				
						2022	2023	2024	2025	2026
3	8	20	certification des comptes	indicateur relatif à l'évaluation par le commissaire aux comptes de l'examen du dispositif de contrôle interne, de la qualité et sincérité des comptes de l'organisme	conclusion du Commissaire aux comptes contenue dans le rapport définitif	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
			taux d'anomalies concernant les remboursements de la part complémentaire	mesurer la qualité de la liquidation des remboursements de la part complémentaire et du dispositif de contrôle interne	nombre de dossiers financiers par rapport au nombre de dossiers contrôlés	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %	< 1,5 %
			coût de gestion par bénéficiaire consommant	renforcer le pilotage de la performance	coût de gestion par rapport au nombre de bénéficiaires consommateurs	≤ 35,46	≤ 35,45	≤ 35,44	≤ 35,43	≤ 35,42

RÈGLES BUDGÉTAIRES

La gestion budgétaire de la Camieg se décline en un budget de gestion administrative (Fonds National de Gestion Administrative - FNGA) qui supporte les charges de fonctionnement et d'investissement de l'organisme, et un budget d'intervention qui comprend les dépenses relatives aux actions de prévention d'éducation et de promotion de la santé (Fonds National de Gestion du Risque - FNGR).

1. LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE - FNGA

1.1 LE CADRAGE BUDGÉTAIRE PLURIANNUEL

Pour la période 2022-2026, l'ensemble des dépenses fait l'objet d'une programmation pluriannuelle donnant lieu à l'élaboration d'un budget de gestion administrative communiqué à la fin de la présente annexe. La procédure budgétaire reste régie par la règle de l'annualité.

1.1.1 CHAMP D'APPLICATION DU PROTOCOLE BUDGÉTAIRE ET PLURI ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Toutes les dépenses et les recettes sont programmées par exercice pour la période de la convention d'objectifs et de gestion (COG).

On distingue deux types de dépenses :

- les dépenses à caractère limitatif,
- les dépenses à caractère évaluatif.

et deux types de recettes :

- les recettes réutilisables;
- les recettes non réutilisables.

Les comptes ci-dessous sont indicatifs et sous réserves de changement de méthodes comptables, notamment par l'application des règles du PCUOSS.

Dépenses

• Dépenses à caractère limitatif

Ce sont les dépenses dont les montants sont programmés pour chaque exercice sans préjudice des règles d'ajustement et de gestion prévues dans la présente annexe et qui constituent au total l'enveloppe globale que la Camieg s'engage à respecter sur la durée de la COG.

Ces dépenses se répartissent entre :

- des dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel,
- des dépenses d'investissement.

RÈGLES BUDGÉTAIRES

Dépenses de fonctionnement et dépenses de personnel

Il s'agit des charges de gestion courante enregistrées sous les comptes comptables suivants :

- 60 : approvisionnement ;
- 61 : services extérieurs ;
- 62 : autres services extérieurs (hors frais de gestion liés aux mutualisations) ;
- 64 : charges de personnel ;
- 65 : autres charges de gestion courante, à l'exception des remises de gestion versées à d'autres organismes de Sécurité sociale et partenaires institutionnels, et postes relevant des charges exceptionnelles (PCUOSS 2022). Voir Dépenses à caractère évaluatif

Calcul de la masse salariale

Après concertation entre les parties signataires de la COG, les montants limitatifs au titre des dépenses de personnel, pourront être actualisés :

- en fonction des hausses ou des baisses de prélèvement ayant un caractère obligatoire pour l'employeur et dans la mesure où elles auront un caractère significatif,
- en fonction des mesures négociées au sein de l'Ucanss et agréées par l'Etat et de la revalorisation du Salaire National de Base (SNB) pour les agents IEG.

• Dépenses d'investissement

Il s'agit des charges d'investissement (au sens comptable) relatives :

- aux applications et matériels informatiques ;
- à l'immobilier ;
- aux cautions et dépôts de garantie.

• Dépenses à caractère évaluatif

Ce sont les dépenses dont les montants sont communiqués de manière indicative pour chaque exercice budgétaire. La Camieg assure annuellement un reporting de ces charges pour lesquelles aucun engagement ne la lie. Elles peuvent être ajustées, dans le cadre du budget de gestion administrative, au vu des décisions prises qui s'imposent à la Caisse.

Il s'agit des charges enregistrées sous les comptes comptables suivants (liste sous réserve des évolutions du PCUOSS) :

- 62 : autres services extérieurs (frais de gestion liés aux mutualisations)
- 63 : impôts et taxes y compris taxes sur salaires
- 65 : autres charges de gestion courante « institutionnelles » dont :
 - o 65521 : GIP MDS
 - o 655428 : Noemie

RÈGLES BUDGÉTAIRES

- o 65548 : frais de gestion Saint Pierre et Miquelon
- o 65561X : services rendus par les organismes nationaux dont :
 - 655614 : remises de gestion versées à l’Urssaf Caisse nationale
- o 65562X : services rendus par les organismes de base dont :
 - 655622 : remises de gestion versées à la CPAM des Hauts-de-Seine
 - 65562X : autres services rendus par les autres organismes de base
- o 65563X : services rendus par autres organismes
- o 655641 : remises de gestion versées à la MSA
- 65 : charges exceptionnelles de gestion courante (PCUOSS 2022) dont :
 - o 65582X : pénalités, amendes fiscales et sociales
 - o 65515 : pertes sur créances devenues irrécouvrables
 - o 65584X : déficit ou débet
 - o 6555 : charges de gestion courante provenant de l’annulation d’ordres de recettes des exercices antérieurs
 - o 65588 : autres charges de gestion courante
 - o 65585X : valeur comptable des éléments d’actifs cédés
- 66 : charges financières ;
- 68 : dotations aux amortissements et provisions.

Recettes

Ce sont les produits enregistrés sous les comptes comptables de classe 7. La nomenclature budgétaire distingue les recettes réutilisables dans les conditions prévues dans la présente annexe et les recettes non réutilisables.

• Recettes réutilisables

Il s’agit des produits de gestion courante enregistrés sur les comptes comptables suivants (liste sous réserve des évolutions du PCUOSS) :

- 70 : chiffres d’affaires
- 791 : transfert de charge d’exploitation
- 747 : subventions d’exploitation reçues privées (remboursement Association nationale de GEstion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Handicapés – Agefiph – suite prise en charge aménagement de poste de travail, etc.)
- 75588 : divers produits de gestion courante
- 75558 : produits de gestion courante

Il s’agit principalement des produits issus de mutualisations (convention de prêt de personnel), de détachement de personnel, des échanges informatisés avec les mutuelles et de remboursements de frais de formation. Ces recettes s’ajoutent à l’enveloppe des dépenses de fonctionnement à caractère limitatif dans la masse budgétaire correspondant à leur objet, pour constituer avec les dépenses d’investissement le budget de gestion administrative limitatif.

RÈGLES BUDGÉTAIRES

• Recettes non réutilisables

Il s’agit de manière générale des produits de gestion technique et des produits de gestion courante et produits financiers enregistrés sur les autres comptes comptables suivants (liste sous réserve des évolutions du PCUOSS) :

- 71 : production stockée
- 72 : production immobilisée
- 74 : subvention d’exploitation (excepté 747 voir ci-dessus)*
- 75 : produits divers dont :
 - o 7551XX : dotation d’équilibre
 - o 755611 : remises de gestion de la Cnam

Produits exceptionnels de gestion courante (PCUOSS 2022)

- 7558X : débits, pénalités perçus, condamnations pécuniaires, libéralités reçus, recouvrement sur créance irrécouvrable, dégrèvements, etc...
- 75585 : produits des cessions d’éléments d’actifs
- 76 : produits financiers
- 78 : reprise sur amortissements et provisions

*Avec l’accord des tutelles, sur des projets spécifiques, les produits de la classe 74 pourront toutefois être réutilisés.

1.1.2 DÉTERMINATION DE LA BASE DE RÉFÉRENCE DU BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE LIMITATIF

La programmation budgétaire pluriannuelle est établie à partir d’une base de référence. Celle-ci est constituée des montants (en euros courants) des charges et produits figurant dans le budget de gestion administrative exécuté communiqué à la fin de la présente annexe au titre de l’année 2019.

1.1.3 RÈGLES D’AJUSTEMENT DU BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE LIMITATIF

Actualisation des dépenses de fonctionnement et d’investissement à caractère limitatif : sauf évènement exceptionnel décrit au paragraphe suivant et hors application des règles de gestion prévues dans la présente annexe, il n’y a pas d’actualisation des budgets de fonctionnement et d’investissement à caractère limitatif en cours de COG. Le budget de gestion administrative limitatif qui constitue la base de référence exprimée en euros courants est réputé constituer l’enveloppe que la Camieg s’engage à respecter au global sur la durée de la COG.

RÈGLES BUDGÉTAIRES

1.1.4 RÉAJUSTEMENT EXCEPTIONNEL ÉVENTUEL

Le budget de gestion administrative limitatif s'entend sur la base d'une législation et d'une réglementation constantes.

Au cas où des évolutions majeures dans l'environnement technique ou social de la Camieg viendraient à modifier significativement les charges de gestion, les parties signataires conviennent d'en mesurer exactement l'impact et d'en dégager si nécessaire les conséquences financières. Alors, les parties s'entendront sur une révision.

1.1.5 DOTATION D'ÉQUILIBRE

Conformément au décret N°46-1541 du 22 juin 1946¹ modifié, « les recettes du Fonds National de Gestion Administrative sont constituées d'un prélèvement sur les recettes du Fonds National de Gestion technique, des remises de gestion allouées [...] et du contrat pluriannuel de gestion [...] ».

Ainsi, le Fonds National de Gestion Technique, dans le respect de la séparation des opérations comptables entre actifs et inactifs, abonde par dotation d'équilibre le Fonds National de Gestion Administrative, déduction faite des autres recettes notamment les remises de gestion versées par la Cnam afin d'équilibrer les dépenses à hauteur des autorisations budgétaires.

1.2 LES RÈGLES DE GESTION

1.2.1 VOTE DES BUDGETS ANNUELS

Le budget primitif présenté en N-1 et les budgets rectificatifs, sont soumis par le directeur de la Camieg au vote du conseil d'administration de la Camieg. L'approbation de l'Etat est implicite dans un délai de 20 jours à compter de la réception du relevé de décisions du conseil d'administration.

1.2.2 VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LES DÉPENSES À CARACTÈRE LIMITATIF

Il existe un principe de fongibilité à l'intérieur des groupes de dépenses limitatives suivantes :

- les dépenses de personnel,
- les autres dépenses de fonctionnement,
- les dépenses d'investissement.

À l'intérieur de ces groupes de dépenses, les virements de crédits relèvent de l'autorité du directeur. Les virements de crédits des dépenses de personnel vers les autres groupes de dépenses, et des autres dépenses de fonctionnement vers

RÈGLES BUDGÉTAIRES

les dépenses d'investissement sont effectués par le directeur. Ils font l'objet d'une information auprès du Contrôleur Général Économique et Financier (CGEfi). Tout autre virement de crédit fait l'objet d'une décision modificative soumise au vote du conseil d'administration et à l'approbation des services de l'Etat.

1.2.3 REPORT DES CRÉDITS NON CONSOMMÉS SUR LES DÉPENSES À CARACTÈRE LIMITATIF

Dépenses de personnel et autres dépenses de gestion

Les crédits non consommés constatés au niveau de chaque groupe de dépenses à caractère limitatif – après éventuel virement de crédit – peuvent donner lieu à un report sur l'exercice suivant (les dépenses à caractère évaluatif ne sont pas concernées).

Ce report ne peut excéder la période couverte par la COG concernée.

Dès lors que les comptes sont approuvés par le CA, des propositions de report de crédit peuvent être soumises au vote du conseil d'administration.

Pour les crédits reportés à l'intérieur des groupes de dépenses dont ils sont issus, l'approbation par les services de l'Etat est réputée acquise.

Dépenses d'investissement

Les règles comptables concernant les immobilisations rendent parfois complexe l'exécution d'un projet en fin d'exercice, et peuvent conduire à constater la charge sur le budget de l'exercice suivant si la livraison n'est pas assurée avant le 31 décembre de l'exercice.

Ainsi, les crédits non consommés constatés au niveau de chaque groupe de dépenses à caractère limitatif – après éventuel virement de crédit – peuvent donner lieu à un report sur l'exercice suivant. Ces reports sont présentés pour information au conseil d'administration de la Camieg, l'approbation des services de l'Etat étant réputée acquise.

En fin de COG, à titre exceptionnel, les crédits d'investissement non consommés en fin d'exercice, pourront faire l'objet d'un report dans les conditions suivantes :

- enregistrement d'un engagement comptable sur l'exercice N
- pour une dépense certaine qui se réalisera sur l'exercice N+1

Le caractère certain de la dépense se caractérise par :

- une validation du projet par le directeur de la Camieg et
 - o la matérialisation d'une commande avant le 31 décembre de l'année N,
 - o ou à défaut le lancement d'un marché, d'une consultation chiffrée auprès d'un fournisseur.

RÈGLES BUDGÉTAIRES

1.2.4 RÈGLES D'UTILISATION DES RECETTES

Les recettes réutilisables constituent une autorisation de dépenses du FNGA équivalente au montant du produit. Ces produits sont estimés chaque année en N-1 afin d'être présentés au budget primitif et ajustés au budget rectificatif, et soumis par le directeur au vote du conseil d'administration. L'approbation de l'État est implicite dans un délai de 20 jours à compter de la réception du relevé de décision du Conseil d'Administration.

Si la réalisation des recettes réutilisables de l'année N est supérieure à l'évaluation faite au titre du même exercice, la différence vient majorer le niveau des autorisations de dépenses du dépassement de la prévision de recettes.

Si la réalisation de ces recettes est inférieure à l'évaluation faite lors du vote du budget, les autorisations de dépenses limitatives sont réduites à due concurrence.

1.2.5 LE SUIVI DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET DES EFFECTIFS

Le suivi de l'exécution budgétaire est assuré par une présentation au conseil d'administration dans la même forme que celle figurant dans **Dépenses en gestion administrative de 2022 à 2026**.

2. LE BUDGET DE GESTION DU RISQUE - FNGR

2.1 LE CADRAGE BUDGÉTAIRE PLURIANNUEL

Pour la période 2022-2026, l'ensemble des dépenses fait l'objet d'une programmation pluriannuelle donnant lieu à l'élaboration d'un budget de gestion de risque communiqué à la fin de la présente annexe. La procédure budgétaire reste régie par la règle de l'annualité.

2.1.1 CHAMP D'APPLICATION

Entrent dans le champ d'application de la convention les dépenses relatives aux actions de prévention d'éducation et de promotion de la santé. Tous les crédits ont un caractère pluriannuel.

2.1.2 PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

La programmation budgétaire pluriannuelle 2022-2026 figure dans le **tableau d'évolution des effectifs de 2022 à 2026**. Le budget du FNGR fait l'objet d'un vote chaque année par le Conseil d'Administration. L'approbation par l'Etat de ces budgets, après un délai de 20 jours, est réputée acquise s'ils sont conformes à la présente convention.

RÈGLES BUDGÉTAIRES

2.2 LES RÈGLES DE GESTION

2.2.1 RÈGLE DE REPORT

Afin de permettre une gestion pluriannuelle des dépenses de prévention, d'éducation et d'information sanitaires, la Camieg est autorisée à reporter les crédits non consommés d'un exercice N-1 sur l'exercice N sur la période de la COG.

2.2.2 NATURE DES CRÉDITS REPORTABLES

Tous les crédits non consommés au titre d'un exercice N-1 peuvent donner lieu à report sur l'exercice N.

2.2.3 MODALITÉS DE REPORT

Chaque année, après la clôture de l'exercice N-1, à la constatation des dépenses exécutées au titre de l'année précédente, les crédits non consommés peuvent donner lieu à report sur l'exercice suivant sous réserve de l'analyse des besoins. Ces crédits augmentent ainsi à due concurrence le montant des autorisations de dépenses de l'exercice N et donnent lieu à un budget rectificatif présenté au conseil.

2.2.4 GESTION DES RECETTES

Les produits comptables résultant du versement d'une quote-part participative d'un tiers à une action de prévention, notamment dans le cadre des actions de mutualisation, peuvent, en tant que de besoin, être considérées comme des recettes réutilisables et par conséquent, constituer une autorisation de dépense du FNGR équivalente au montant du produit.

2.2.5 DOTATION D'ÉQUILIBRE

Conformément au décret N°46-1541 du 22 juin 19462 modifié, « les recettes du Fonds National de Gestion du risque sont constituées [...] d'un prélèvement sur les recettes du Fonds National de Gestion technique [...] ».

Ainsi, le Fonds National de Gestion Technique, dans le respect de la séparation des opérations comptables entre actifs et inactifs, abonde par dotation d'équilibre le Fonds National de Gestion du risque, afin d'équilibrer les dépenses à hauteur des autorisations budgétaires.

FNGA PLURIANNUEL DE 2022 À 2026

FNGA PLURIANNUEL DE 2022 À 2026

Postes budgétaires	Budget 2022	Évolution 2019-2022	Budget 2023	Évolution 2022-2023	Budget 2024	Évolution 2023-2024	Budget 2025	Évolution 2024-2025	Budget 2026	Évolution 2025-2026	Total Budget 2022-2026	Moyenne des diminutions 2022-2026
Dépenses à caractère limitatif	16 145 622 €	- 6,6 %	16 128 941 €	- 0,1 %	16 100 981 €	- 0,2 %	16 079 605 €	- 0,1 %	15 995 326 €	- 0,5 %	80 450 475 €	- 1,50 %
Section de masse de personnel	12 111 322 €	- 4,6 %	12 118 342 €	0,1 %	12 167 566 €	0,4 %	12 204 897 €	0,3 %	12 349 070 €	1,2 %	60 951 197 €	
64 salaires personnel sous convention SS	8 272 581 €	- 3,9 %	8 303 111 €	0,4 %	8 333 535 €	0,4 %	8 359 143 €	0,3 %	8 479 938 €	1,4 %	41 748 309 €	
64 charges de personnel sous convention SS	3 408 885 €	- 9,3 %	3 381 076 €	- 0,8 %	3 395 535 €	0,4 %	3 402 873 €	0,2 %	3 421 822 €	0,6 %	17 010 191 €	
62 Personnel extérieur à l'organisme - Emplois Partagés IEG	429 856 €	29,9 %	434 155 €	1,0 %	438 496 €	1,0 %	442 881 €	1,0 %	447 310 €	1,0 %	2 192 698 €	
Section de fonctionnement	3 478 708 €	- 5,2 %	3 471 954 €	- 0,2 %	3 410 655 €	- 1,8 %	3 360 287 €	- 1,5 %	3 252 256 €	- 3,2 %	16 973 859 €	
60 achats	181 995 €	17,3 %	171 995 €	- 5,5 %	160 995 €	- 6,4 %	148 115 €	- 8 %	139 875 €	- 5,6 %	802 975 €	
61 services extérieurs	1 669 024 €	- 11,5 %	1 711 460 €	2,5 %	1 671 261 €	- 2,3 %	1 655 738 €	- 0,9 %	1 626 198 €	- 1,8 %	8 333 681 €	
62 autres services extérieurs	1 280 728 €	- 2,4 %	1 241 537 €	- 3,1 %	1 191 438 €	- 4 %	1 157 473 €	- 2,9 %	1 087 222 €	- 6,1 %	5 958 398 €	
65 autres charges de gestion courante et technique	346 961 €	9,4 %	346 961 €	0,0 %	386 961 €	11,5 %	398 961 €	3,1 %	398 961 €	0,0 %	1 878 805 €	
Section d'investissements	555 592 €	- 38,9 %	538 645 €	- 3,1 %	522 760 €	- 2,9 %	514 421 €	- 1,6 %	394 000 €	- 23,4 %	2 525 419 €	
20 immobilisations incorporelles	237 000 €	- 31,9 %	247 000 €	4,2 %	237 000 €	- 4,0 %	132 000 €	- 44,3 %	105 000 €	- 20,5 %	958 000 €	
21 immobilisations corporelles	316 592 €	- 40,6 %	289 645 €	- 8,5 %	283 760 €	- 2,0 %	380 421 €	34,1 %	287 000 €	- 24,6 %	1 557 419 €	
23 immobilisations en cours	- €		- €		- €		- €		- €		- €	
27 autres immobilisations financières	2 000 €	158,7 %	2 000 €	0,0 %	2 000 €	0,0 %	2 000 €	0,0 %	2 000 €	0,0 %	10 000 €	
Dépenses à caractère évaluatif	8 005 348 €	0,8 %	8 093 765 €	1,1 %	8 006 280 €	- 1,1 %	8 020 211 €	0,2 %	8 060 795 €	0,5 %	40 186 398 €	
Dépenses de personnel	1 095 455 €	- 9,7 %	1 140 924 €	4,2 %	1 140 789 €	0,0 %	1 144 426 €	0,3 %	1 158 944 €	1,3 %	5 680 538 €	
63 taxes sur les salaires	1 095 455 €	- 9,7 %	1 140 924 €	4,2 %	1 140 789 €	0,0 %	1 144 426 €	0,3 %	1 158 944 €	1,3 %	5 680 538 €	
Dépenses de fonctionnement	6 080 131 €	- 0,4 %	6 127 513 €	0,8 %	6 132 699 €	0,1 %	6 137 980 €	0,1 %	6 143 298 €	0,1 %	30 621 621 €	
65 autres charges de gestion courante et gestion	6 060 131 €	- 0,3 %	6 107 513 €	0,8 %	6 112 699 €	0,1 %	6 117 980 €	0,1 %	6 123 298 €	0,1 %	30 521 621 €	
67 charges exceptionnelles	20 000 €	- 23,7 %	20 000 €	0,0 %	20 000 €	0,0 %	20 000 €	0,0 %	20 000 €	0,0 %	100 000 €	
Dotations aux amortissements et aux provisions	829 761 €	33,1 %	825 328 €	- 0,5 %	732 793 €	- 11,2 %	737 804 €	0,7 %	758 553 €	2,8 %	3 884 239 €	
68 dotation d'amortissement sur immobilisation corporelles et incorporelles	629 761 €	23,1 %	625 328 €	- 0,7 %	532 793 €	- 14,8 %	537 804 €	0,9 %	558 553 €	3,9 %	2 884 239 €	
68 dotation de provision sur charges de personnel	190 000 €	80,7 %	190 000 €	0,0 %	190 000 €	0,0 %	190 000 €	0,0 %	190 000 €	0,0 %	950 000 €	
68 dotation d'amortissement et de provision sur charges exceptionnelles	10 000 €	53,8 %	10 000 €	0,0 %	10 000 €	0,0 %	10 000 €	0,0 %	10 000 €	0,0 %	50 000 €	
Total	24 150 969 €	- 4,3 %	24 222 706 €	0,3 %	24 107 262 €	- 0,5 %	24 099 816 €	0,0 %	24 056 121 €	- 0,2 %	120 636 874 €	

FN GR PLURIANNUEL DE 2022 À 2026

Postes budgétaires	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Total Budget 2022-2026
Dépenses à caractère limitatif	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	2 535 000 €
Section de fonctionnement	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	2 535 000 €
60 achats	377 000 €	377 000 €	377 000 €	377 000 €	377 000 €	1 885 000 €
61 services extérieurs	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
62 autres services extérieurs	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
65 autres charges de gestion courante et technique	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
Total des charges	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	507 000 €	2 535 000 €

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2022 À 2026

En Équivalent Temps Plein Moyen Annuel ETPMA*

	2022	2023	2024	2025	2026
Agents de direction	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Employés et cadres	225,22	221,66	223,01	218,93	220,42
Total	229,22	225,66	227,01	222,93	224,42

*Outre les emplois non pérennes déjà prévus dans cette trajectoire des effectifs 2022-2026, d'autres emplois non pérennes peuvent venir compléter ces effectifs, dans la limite des crédits de personnel disponibles au budget de Gestion administrative.

RÈGLES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DE LA COG

MODALITÉS DE SUIVI DE LA COG

Pour chaque exercice, l'avancement de la convention pour l'année N-1 fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration à l'occasion du rapport des comptes de l'année N-1. Le document de présentation contient :

- le tableau des indicateurs opposables avec les valeurs atteintes,
- l'exécution annuelle du budget de gestion administrative,
- l'état d'avancement des principales actions liées aux orientations de la convention,
- une analyse des écarts et, si besoin est, les actions complémentaires envisagées.

ÉVALUATION DE LA COG

Avant la fin de la COG actuelle, les services de la Camieg établiront un bilan sur les trois premières années de la convention. Ce document détaillera les actions réalisées, celles restant à faire et celles qui ne pourront être effectuées avant la fin de la COG. Ce texte sera soumis à l'examen préalable des services de l'Etat et sera présenté au conseil d'administration.

RÉVISION DE LA COG

La convention peut être révisée en cours de période par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties signataires. L'avenant sera soumis pour avis au Conseil d'Administration de l'organisme ainsi qu'à la Commission Nationale Paritaire de Suivi (CNPS).

La signature d'un avenant se justifiera pour prendre en compte des événements extérieurs dont l'importance serait de nature à affecter de façon durable l'exécution de la convention, en particulier l'équilibre entre les objectifs, les charges et les moyens. Par exemple, l'élargissement des missions avec une incidence significative sur le volume d'activités qui nécessiterait la signature d'une convention « activités complémentaires », ou une évolution de la réglementation qui viendrait à modifier significativement l'exécution de la convention, celle-ci s'entendant à réglementation constante.

RENOUVELLEMENT DE LA COG

Les travaux préliminaires à la prochaine COG seront menés avec l'objectif d'une présentation pour avis au Conseil d'Administration au troisième trimestre 2026. Ils seront basés sur le bilan défini dans le point 2.

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication - Sylvain Guilloteaux
Coordination et réalisation - service communication
Création - Limbus
Impression - Handiprint
Crédit photo - Adobe Stock

Parution - décembre 2021

ACCUEIL ASSURÉS

08 06 06 93 00

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

ACCUEIL PROFESSIONNELS DE SANTÉ

08 06 06 93 33

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

92011 NANTERRE CEDEX

Camieg.fr  



Camieg 

Caisse d'Assurance Maladie
des Industries Électriques et Gazières